

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 mai 2015

Présents : M. Gilles TURLAN - Maire, Mesdames ALBERT, ANTONIO, BAUDINIÈRE, DOMINGO, MORANT, Messieurs COMBES, HUAU, MONNAUX, RAYMOND, RODRIGUEZ, SOUBREVIE, DAVI

Excusés : Madame LARTIGUE, Monsieur CLAUSTRE

Madame Sonia DOMINGO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 21h00 .

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :
- du Conseil Municipal du 14 avril 2015

Vote : A l'unanimité

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :
- désignation d'un délégué à la commission « communication » de la CORA

Vote : A l'unanimité

Monsieur le Maire propose de supprimer un point à l'ordre du jour :
- demande de subvention pour l'extension du réseau d'assainissement

Vote : A l'unanimité

VENTE DE TERRAIN MNJ SPORT

La société MNJ sport a été créée le 1^{er} février 2015 par Madame POUJADE et Monsieur BILLON.

Elle a été créée car il n'existait pas d'intermédiaire entre un cabinet de kinésithérapie et une salle de musculation.

Son activité est :

- La réalisation de programmes personnalisés de renforcement musculaire et/ou de cardio-training à des fins de remise en forme et/ou de perte de poids,
- Le suivi adapté pour la préparation d'une compétition sportive
- La reprise sportive après traumatisme articulaire...

La salle de 45 m² ouvert le 10 novembre 2014, sous la gestion MNJ Kiné (cabinet de Kinésithérapie appartenant à Mme POUJADE et Mr BILLON).

Le projet, qui a été présenté par Mr BILLON en conseil municipal du 14 avril 2015, consiste à la création d'une salle supplémentaire de 109 m².

Pour ce faire, la société MNJ Sport demande à la commune de lui vendre une bande de terrain de 10 mètres sur 50 mètres de longueur.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 26 août 2013 le conseil municipal avait décidé de vendre à Madame POUJADE une bande de terrain de 352 m² prise sur la parcelle ZL N°133,

conformément au projet de division établi par le cabinet de géomètre GILG au prix de 40 € le m². Par ailleurs, le conseil municipal en date du 24 octobre 2014 avait voté une délibération modificative et a décidé de vendre à la SCI OCK une bande de terrain de 416 m² prise sur la parcelle ZL N°133, conformément au projet de division établi par le cabinet de géomètre GILG au prix de 40 € le m².

Lors du conseil municipal du 14 avril, plusieurs interrogations ont été posées, Monsieur BILLON a donné des explications supplémentaires.

Monsieur DAVI demande qui fixe le prix au m². Monsieur le Maire précise que le prix de vente pourra être fixé lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle vente de terrain de 500 m² à la société MNJ Sport.

Vote : A l'unanimité

MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN REFECTORIOIRE

La société Vikamine K (statut Auto-entrepreneur) souhaite proposer des cours de peinture Adultes-Enfants dans la commune.

Elle demande la mise à disposition d'un local clair d'environ 50 m² du mardi au vendredi de 14 h à 17 h.

Après renseignements pris auprès du service juridique de l'association des Maires, Madame DOMINGO informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de lui mettre à disposition le réfectoire de l'ancienne cantine, proposé par la commission vie associative. Elle donne lecture du courrier de la juriste sollicitée.

En contrepartie de cette mise à disposition, il sera demandé à la société Vikamine K, une redevance pour occupation du domaine public et il sera signé un contrat d'occupation domaniale. Si accord du conseil municipal, tous ces éléments seront étudiés en commission vie associative et présentés lors d'un prochain conseil municipal.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur le principe de cette mise à disposition.

Vote : A l'unanimité

ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle que le budget voté en avril prévoit l'achat d'un tracteur.

L'opération 214 prévoyait une dépense de 15 000 € (qui prenait en compte l'achat d'une balayeuse).

Monsieur le Maire annonce que Madame GOURJADE, députée de circonscription, octroie une subvention à la commune, pour l'achat du tracteur dans le cadre de sa réserve parlementaire. Cette subvention de 9 000 € permet d'envisager l'achat d'un plus gros matériel. Le tracteur proposé par la commission travaux est un tracteur FOTON FT 604 Cabine équipé d'un chargeur et de roues « gazon ». Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs SOUBREVIE et RODRIGUEZ.

Le prix du tracteur proposé est de 22 300 € HT soit 26 760 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'effectuer cet achat et de solliciter cette subvention auprès de Madame la Députée.

Vote : A l'unanimité

VIREMENTS DE CREDIT

- 1) Afin de procéder à l'achat du tracteur, il est nécessaire de prévoir un virement de crédit. En effet, le coût d'acquisition est de 26 760 €. Il a été prévu au budget (opération d'investissement n° 214 : tracteur balayeuse...) pour une somme de 15 000 €. De plus, il est prévu d'acheter une balayeuse (environ 800 €) et une motobineuse (environ 500 €) dans le cadre de cette OP 214. La somme à prévoir est de : $26\,760 + 800 + 500 = 28\,060$ €. Prévus 15 000 €, soit une différence de 13 060 €. Monsieur le Maire rappelle le montant de la subvention de Madame la Députée (9 000 €).
 $13\,060 - 9\,000 = 4\,060$ €

- 2) Plusieurs factures restantes liées à la construction du groupe scolaire ont été reçues d'un montant total de 11 762.80 €. Il restait 3924 € en crédits de paiement. Afin de mandater ces factures, il convient d'effectuer un virement de crédit supplémentaire de 7839 €, arrondi à **8 000 €** à l'opération 170 « construction du groupe scolaire ».

Le montant des virements de crédits s'élève donc à 12 060 €

Monsieur le Maire propose d'utiliser la somme prévue en « dépenses imprévues ».

Délibération Modificative 1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21571-214 matériel roulant (tracteur balayeuse)		9 000 €
Total D21 : immobilisations corporelles		9 000 €
R 1321- 214 matériel roulant (tracteur balayeuse)		9 000 €
TOTAL R 13 : subventions d'investissement		9 000 €

Délibération Modificative 2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	12 080 €	
TOTAL D 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	12 080 €	
D 023 Virement section investissement		12 080 €
TOTAL D023 Virement section investissement		12 080 €
D 21571-214 matériel roulant (tracteur balayeuse)		4 080 €
TOTAL D21 : immobilisations corporelles		4 080 €
D 2313 Groupe scolaire		8 000 €
TOTAL D23 Immobilisations en cours		8 000 €
R 021 : virement de section de fonctionnement		12 080 €
TOTAL R 021 : virement de section de fonctionnement		12 080 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote : A l'unanimité

MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire annonce que la commune de Giroussens doit réaliser divers travaux de voirie sur la période de 2015-2017.

Des travaux d'extension du réseau d'assainissement sont également prévus, notamment au niveau des « Combagnères hautes ».

Un marché public est donc nécessaire pour lancer le marché ; Monsieur le Maire informe qu'il a fait appel à un prestataire, la société VALORIS, pour assurer la Maitrise d'œuvre de travaux de voirie et assainissement (taux d'honoraires : 4.5 %) soit 9 000 € HT.

Un marché à « bons de commandes » avec minimum (60 000 €) et maximum (200 000 €) a donc été lancé.

Cette opération a fait l'objet d'une consultation suivant une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés Publics.

Pour choisir l'offre économique la plus avantageuse, le jugement s'est fondé sur les critères ci-dessous :

- Prix des prestations : 50%
- Valeur technique 50 %

Un avis d'appel public à candidature a été publié dans un journal d'annonces légales, la date limite de réception était fixée au 25/03/2015. L'ouverture des plis s'est déroulée le 16/04/2015.

La commission travaux à étudié le tableau d'analyse des offres effectué par le bureau d'études et propose de retenir l'entreprise ROSSONI qui présente le meilleur rapport technico-économique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études : VALORIS
- De retenir l'entreprise ROSSONI pour ce marché de travaux

Vote : A l'unanimité

ACCORD SUR LE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par le CFPPA du Tarn qui propose de mettre en place en partenariat avec la commune des plateaux techniques d'orientation. Il s'agit de micro-chantiers sur la commune dans le cadre initiés par la Mission Locale Tarn Sud. Ce dispositif permet la vérification de l'employabilité de jeunes par des mises en activités de 15 jours par groupe de 6 ayant le statut de stagiaires de la formation professionnelle non rémunérée.

La Mairie prend à sa charge le coût de l'utilisation des matériels, la fourniture en matériaux, le cas échéant les déplacements des personnels et stagiaires nécessaires à l'approvisionnement des chantiers. Elle prend également à sa charge les travaux préliminaires au déroulement du chantier (nettoyage de tout élément pouvant gêner le déroulement du chantier).

Une convention de partenariat est proposée par le CFPPA du Tarn.

Vote : A l'unanimité

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE EN RESPONSABILITE DE LA REPARTITION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que compte tenu de la population sur le territoire du Rabastinois, de la fluctuation des effectifs des différentes structures scolaires et du projet de construction d'une école de trois classes sur la commune de Grazac pouvant accueillir des enfants des communes voisines, la CORA propose la création d'une commission intercommunale en responsabilité de la répartition des effectifs scolaires.

Cette proposition résulte des premières réunions de travail réalisées entre les élus en charge des affaires scolaires des communes de Grazac, Rabastens, Couffouleux, Roquemaure et Mezens.

La commission aura pour objectifs :

- La localisation géographique des enfants sur les communes ainsi que la détermination annuelle des secteurs scolaires
- L'optimisation des capacités des structures du territoire

- La répartition des inscriptions des élèves et le traitement des demandes de dérogations éventuelles
- La mise en place de conventions entre les communes formalisant les participations financières
- La mise en place, en liaison avec la FEDERTEEP, des circuits de transport.

Monsieur le Maire précise que cette réflexion sur le territoire ne constitue pas un transfert de compétence et que les préconisations de ladite commission ne dérogent pas à la validation des inscriptions par les Maires de chaque commune.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame ANTONIO.

Vote : A l'unanimité

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION COMMUNICATION DE LA CORA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la CORA souhaite créer une commission « communication ».

Il propose de nommer Monsieur TURLAN délégué de cette commission

Vote : A l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Sentiers de randonnées des chapelles proposé par ARBRE

L'association ARBRE propose de mettre en place un sentier pédestre permettant de valoriser les différentes chapelles de la commune. Une réunion a été organisée avec les membres de la commission Vie associative en présence de Monsieur BESSIERE, président départemental de la commission sentiers de la fédération française de randonnées pédestres

Ce projet sera présenté à la commission Sentiers pédestres de la Communauté de communes du RAbastinois qui a compétence en la matière.

- SICTOM information sur la collecte du verre

Monsieur HUAU informe le conseil qu'à compter de janvier 2016, il n'y aura plus de ramassage de verre en porte à porte au centre du village, étant donné la pénibilité du travail de ramassage du verre pour les employés du SICTOM.

Plusieurs containers seront installés sur 4 sites différents dans le village.

- Réserve parlementaire de Madame GOURJADE, députée de circonscription

Madame la Députée propose d'offrir en 2016 une pièce de théâtre destinée aux enfants de Giroussens. Madame BAUDINIÈRE informe que l'organisation logistique de cette pièce de théâtre sera portée par l'association Les Pitchouns.

- Organisation Cantine

Monsieur DAVI souhaite connaître la nouvelle organisation mise en place au niveau de la cantine, suite au non renouvellement du contrat de Monsieur GAVA.

Monsieur le Maire répond que Gisèle MICELI et Céline SEGOUFI assurent désormais la conception des repas à la cantine.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu Monsieur GAVA, accompagné de Monsieur CLAUSTRE, le jeudi 21 mai pour lui rappeler une nouvelle fois que son contrat ne serait pas renouvelé le 31 mai et qu'il avait droit à quelques jours de congés à prendre avant la fin du contrat.

Monsieur RODRIGUEZ signale que Monsieur GAVA est en possession du cahier de traçabilité de la cantine et qu'il doit le restituer rapidement. En effet, en cas de contrôle, la commune ne pourra pas fournir ce document.

Monsieur le Maire répond qu'il lui enverra un courrier pour le lui réclamer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

G. TURLAN	C. ANTONIO	R. SOUBREVIE
S. DOMINGO	T. COMBES	A. BAUDINIÈRE
M. RODRIGUEZ	C. RAYMOND	P. HUAU
B. ALBERT	E. MONNAUX	E. MORANT
JL. CLAUSTRE	D. LARTIGUE	T. DAVI
Excusé	Excusée	